

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 19 août 2026

MAIRIE DE SAINT-JEANNET
Mairie

06640 SAINT-JEANNET

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

REGIE EAU D'AZUR

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00267853		Prélevé le : vendredi 14 août 2026 à 15h08
Unité de gestion		1895	REGIE EAU D'AZUR	par : PRELEVEUR CARSO ANATOLE SAWOSHI
Installation	UDI	000270	ST JEANNET - BAS RESEAU	Type visite : AA
Point de surveillance	P	0000000349	RESEAU ST JEANNET BAS	
Localisation exacte			FONT PEYRON - CARREF D2110/D18	
Commune			SAINT-JEANNET	

Mesures de terrain

	Résultats	limites de qualité		Références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJ				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJ				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	25,4 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,8 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	450 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,25 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,27 mg(Cl2)/L				

Commentaires de terrain :

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : A Code SISE de l'analyse : 00267862 Référence laboratoire : LSE2608-28027

	résultats	limites de qualité		références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				

Analyse effectuée par :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)
6901

Type de l'analyse : A
Code SISE de l'analyse : 00267862
Référence laboratoire : LSE2608-28027

	résultats		limites de qualité		références de qualité	
			inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	1,5	NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,77	unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	18,40	°f				
Titre hydrotimétrique	22,66	°f				
MINERALISATION						
Chlorures	3,70	mg/L				250,00
Sulfates	69,00	mg/L				250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0,2	mg(C)/L				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,01	mg/L				0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,03	mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	1,50	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00267853)

Eau d'alimentation présentant température excessive au niveau du point de prélèvement. Une température élevée peut favoriser la croissance bactérienne.

Pour le directeur général et par délégation,
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes



Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.
Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 19 août 2026

MAIRIE DE SAINT-JEANNET
Mairie

06640 SAINT-JEANNET

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

REGIE EAU D'AZUR

	Type	Code	Nom
Prélèvement		00267854	
Unité de gestion		1895	REGIE EAU D'AZUR
Installation	UDI	000269	ST JEANNET VILLAGE - HAUT RESEAU
Point de surveillance	P	0000000348	ST JEANNET VILLAGE - HAUT RESEAU
Localisation exacte			FONTAINE DU LAVOIR
Commune			SAINT-JEANNET

Prélevé le : vendredi 14 août 2026 à 12h10
par : PRELEVEUR CARSO ANATOLE SAWOSHI
Type visite : AA

Mesures de terrain

	Résultats	limites de qualité		Références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJ				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJ				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	29,8 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,0 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	332 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,08 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,10 mg(Cl2)/L				

Commentaires de terrain :

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : A Code SISE de l'analyse : 00267863 Référence laboratoire : LSE2608-28026

	résultats	limites de qualité		références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				

Analyse effectuée par :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)
6901

Type de l'analyse : A
Code SISE de l'analyse : 00267863
Référence laboratoire : LSE2608-28026

	résultats		limites de qualité		références de qualité	
			inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,18	NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	8,09	unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	18,90	°f				
Titre hydrotimétrique	15,75	°f				
MINERALISATION						
Chlorures	2,90	mg/L				250,00
Sulfates	12,70	mg/L				250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0,22	mg(C)/L				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,01	mg/L				0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,02	mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	1,00	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00267854)

Eau d'alimentation présentant température excessive au niveau du point de prélèvement. Une température élevée peut favoriser la croissance bactérienne.

Pour le directeur général et par délégation,
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes



Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.
Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).